

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 54 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Mondialisation et interdépendance :
migrations internationales et développement****Lettre datée du 1^{er} septembre 2006, adressée
au Président de l'Assemblée générale
par le Président du Conseil économique et social**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément à la décision 44/101 de la Commission du développement social et comme en a convenu le Conseil économique et social, le compte rendu établi par le Président à l'issue du débat d'experts consacré aux migrations internationales et aux migrants envisagés dans une perspective sociale, tenu en 2004 lors de la quarante-deuxième session (voir annexe) de la Commission du développement social en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra les 14 et 15 septembre 2006.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, au titre du point 54 b) de l'ordre du jour.

Le Président du Conseil économique et social
(Signé) Ali **Hachani**

* A/61/150.



Annexe

Compte rendu établi par le Président à l'issue du débat d'experts consacré aux migrations internationales et aux migrants envisagés dans une perspective sociale*

À sa 10^e séance, le 10 février 2004, la Commission du développement social a organisé un débat d'experts sur le point 3 c) de son ordre du jour intitulé « Questions nouvelles, tendances et approches nouvelles des problèmes relatifs au développement social : les migrations internationales et les migrants envisagés dans une perspective sociale », qui s'est déroulé sous la direction du Président de la Commission, Jean-Jacques Elmiger (Suisse). Ont participé au débat Gerónimo Gutiérrez, Vice-Ministre pour l'Amérique du Nord au Ministère des affaires étrangères du Mexique, et Jan O. Karlsson, Coprésident de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

Les migrations internationales ont des ramifications démographiques, économiques, juridiques et sociales. Il s'agit d'un phénomène complexe, qui ne peut être réduit à sa seule dimension Nord-Sud dans la mesure où les courants migratoires sont de plus en plus diversifiés. La dimension régionale est également très marquée, notamment lorsque les régions entretiennent des liens de coopération et d'intégration, ce qui est le cas de l'Union européenne. Les migrations internationales sont indissociables de la marche vers l'interdépendance et la mondialisation et en constituent un élément fondamental.

De façon générale, il est apparu que la coopération internationale devait être renforcée dans ce domaine, pour certains sans plus tarder, pour d'autres de façon progressive, mais pour tous en tirant parti des mécanismes de coopération existants, notamment les mécanismes régionaux. Les principaux objectifs seraient un meilleur encadrement des courants migratoires, la protection des migrants internationaux et, dans le cadre du processus de coopération, la mise en place progressive d'un cadre normatif acceptable par tous les pays concernés. La notion de responsabilité partagée a également été évoquée.

Pour atteindre ces objectifs, il faudrait faire évoluer la perception, dans l'ensemble plutôt négative, qui s'attache aux migrations dans certaines parties du monde et insister sur l'apport des migrants, notamment l'apport économique, dans les pays d'accueil. La question des envois de fonds dans les pays d'origine et des bénéfices que ceux-ci retirent de l'émigration de leurs citoyens a été examinée. Les envois de fonds sont importants d'un point de vue économique et sur le plan du développement, mais il ne faut surtout pas oublier qu'ils font partie des revenus personnels et que la coopération bilatérale et internationale doit avant tout aider les immigrants à transférer ces fonds à moindre coût. Les problèmes posés par l'exode des cadres ont également été mentionnés. Certains pays en développement assistent, impuissants, au départ de certaines catégories de personnes indispensables à leur développement, notamment dans le secteur de la santé, et seuls certains voient leurs cadres revenir au pays.

* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 6 (E/2004/6)*, annexe III.

Outre le travail de communication et d'information, il faut aussi s'attacher à produire des données et des hypothèses fiables correspondant aux réalités changeantes des migrations internationales. Par ailleurs, il importe que les gouvernements et les autres partenaires publics et privés du développement aux niveaux national et international s'associent étroitement aux différentes activités entreprises dans le cadre d'une coopération renforcée sur les questions migratoires. Étant donné que les migrations internationales s'expliquent encore principalement par des écarts de revenus et de ressources et des déséquilibres entre les pays et les régions, il convient d'évaluer de façon approfondie les effets des tendances et des politiques économiques, commerciales et financières internationales sur l'emploi et les recettes des pays d'émigration. Toutes les formes de coopération internationale sont liées. Par ailleurs, pour être efficace, une coopération internationale renforcée sur les questions relatives aux migrations et à la situation des migrants dépend de la qualité et de la cohérence des politiques nationales en la matière.

De façon générale, les participants ont estimé qu'il était légitime et utile qu'une coopération internationale plus active prenne en compte l'aspect social des migrations internationales et de la situation des migrants. À cet égard, il conviendrait de mettre l'accent sur la manière dont les migrations sont perçues, sur le bien-être des migrants et sur les conséquences des migrations sur le tissu social des pays concernés. Le bien-être et la sécurité des immigrants passent par l'existence d'un statut juridique bien établi et sans équivoque, un emploi suffisamment rémunéré et l'accès aux services et aux avantages sociaux. Bénéficier d'une protection sociale est un pas vers l'intégration. La protection et le renforcement des droits des migrants sont des éléments essentiels qui ne doivent pas être envisagés sous l'angle des coûts mais plutôt comme contribuant à la construction d'une société mondiale vivant pacifiquement et en harmonie. L'exploitation, la discrimination, la xénophobie et le racisme dont les immigrants sont victimes sont des fléaux que la mise en œuvre de politiques énergiques et cohérentes à tous les niveaux permettrait d'éliminer. Il a été dit que dans le cadre des activités de coopération, on devrait mettre l'accent sur la situation des femmes et des enfants, qui sont souvent exploités et soumis à des sévices.

Un aspect important de la coopération internationale au titre des migrations envisagées dans une perspective sociale consisterait à renforcer ou à créer des mécanismes et des dispositifs efficaces et bien conçus afin de faciliter le dialogue et l'échange de données, de connaissances et d'enseignements tirés de l'expérience entre les gouvernements et les autres intéressés. Cela permettrait de prendre en compte les besoins et les perspectives des membres de la communauté internationale ainsi que des éléments tels que l'évolution technique, les tendances démographiques, les questions de sécurité et les différents écarts, inégalités et formes de pauvreté qui doivent être éliminés. La question de la participation des migrants, des organisations de la société civile et du secteur privé a été mise en évidence.

La Commission a été informée de la création de la Commission mondiale sur les migrations internationales, coprésidée par Jan Karlsson et Mamphela Ramphele.